



SPPMEM

Plan d'action triennal 2020-2023

Adopté à l'assemblée générale du 20 octobre 2020.

Actualisé et présenté à l'assemblée générale du 13 octobre 2021.

Actualisé et présenté à l'assemblée générale du 7 juin 2022.

Mission du syndicat en quatre axes :

Informer les membres du SPPMEM-CSQ de leurs droits et des avantages de leur convention collective.

Représenter les membres dans les dossiers ayant une incidence sur les services professionnels, les emplois et les conditions de travail des professionnelles et professionnels.

Défendre les membres en s'assurant du respect de la convention collective et des normes du travail par les centres de services scolaires et la commission scolaire.

Prendre position face aux enjeux sociopolitiques.

Valeurs du SPPMEM-CSQ

Égalité des chances

Le SPPMEM croit fermement que tous les membres de la société ont droit aux mêmes chances. Au quotidien, cela se traduit par le respect des Chartes des droits pour les travailleurs, mais surtout par la défense des services publics en éducation.

Équité

Afin de donner une chance égale à tous, il faut mettre en place les principes de l'équité. Que ce soit en négociant des ententes d'accommodement, en continuant de se battre pour l'équité salariale où à chaque fois que cela s'avère nécessaire, le SPPMEM défendra cette valeur.

Justice

En faisant respecter le contrat de travail, les lois du travail, mais aussi en défendant la justice sociale pour l'ensemble des citoyens.

Solidarité

Union entre tous les travailleurs, les différents corps d'emplois représentés par le SPPMEM- CSQ, mais aussi solidarité envers les familles de nos élèves et plus démunis de la société.

Les membres du bureau exécutif du SPPMEM continuent au quotidien de répondre à cette mission et à mettre de l'avant ces valeurs, notamment, en répondant aux questions des membres, en soutenant ceux qui ont des besoins particuliers, en les représentant auprès des Centres de services scolaires et dans les différentes instances syndicales, en organisant des soirées d'éducation syndicales, en déposant des griefs et en les informant au travers divers canaux de communication.



Loi 59

L'année 2022 introduit la Loi 59 Santé de sécurité au travail qui modernise le régime de santé et de sécurité du travail.

Le projet de loi n° 59 prévoit notamment le déploiement d'un programme de prévention pour toutes les entreprises de plus de 20 membres.

Deux changements importants seront à prévoir:

- Prendre les mesures pour assurer la protection du travailleur exposé sur lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale ou familiale
- Dans le cas d'une situation de violence conjugale ou familiale, l'employeur est tenu de prendre les mesures lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir que le travailleur est exposé à cette violence.

De nouvelles obligations seront donc à prévoir pour les établissements de plus de 20 employés.

Les obligations seront multiples: création d'un comité SST, élaboration d'un plan d'action SST et désignation d'au moins un représentant SST. Certains CSS et CS ont commencé à travailler en intersyndical quant à l'application de cette loi.

Conseil d'administration

Le SPPMEM et la FPPE continuent de suivre la désignation d'un membre au sein des conseils d'établissement par un professionnel. Présentement, l'obligation est qu'un professionnel qui siège au CA d'un CSS doit obligatoirement siéger au préalable au sein du conseil d'établissement de son milieu. Ce critère élimine les professionnels des services administratifs.

Télétravail au sein de nos unités

Alors que la CSSDM a produit les lignes directrices pour le télétravail pour son personnel, le CSSPÎ et EMSB n'ont pas produit de document, afin de baliser davantage le télétravail.

Nous continuons de suivre la situation au sein de nos milieux.

Négociation 2019-2021

Cette négociation a finalement été signée le 8 décembre 2021, suite à de nombreuses actions portées tant par la CSQ, la FPPE et le SPPMEM. Les membres se sont mobilisés et leur présence a été soulignée au sein de divers médias visuels et écrits.

Le public a appris à mieux connaître le travail des professionnels.

Tout au long le SPPMEM CSQ a bien informé ses membres que ce soit par sa page Facebook, par courriels et son site Internet.

Voici une brève liste de nos actions:

- Distribution de t-shirts dans nos milieux
- Manifestations par le BE du SPPMEM
- Grèves des 29 avril 2021 et 19 mai 2021 (deux-demi-journées)



LOI 96

La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (communément appelée la loi 96) est un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mai 2021 par le député caquiste et ministre responsable de la Langue française Simon Jolin-Barrette.

Cette loi aura sans aucun doute des répercussions dans l'exercice de la fonction de plusieurs de nos professionnels et ce toutes unités confondues.

GUM (Gestion unifiée des membres)

Gestion unifiée des membres (GUM) est un logiciel développé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui vous permet de gérer les données des membres, de générer différents formulaires (syndicat, lieux de travail, membres), de produire divers rapports et bien plus encore.

Soucieuse d'améliorer les fonctionnalités qui vous sont offertes, la CSQ travaille continuellement au développement de GUM et le rend maintenant disponible sur le Web.

Il est important de signer votre carte de membre, surtout maintenant que nous nous dirigeons vers une période de négociation.

Cette information nous permet aussi au SPPMEM de bien connaître l'identité de tous nos membres professionnels.

En date du 1er juin, voici l'état de signatures des cartes des membres du SPPMEM:

- 78 % CSSPÎ
- 64 % EMSB
- 75 % CSSDM



1. Déployer une décentralisation en vue de favoriser un renouveau syndical.						
Orientations du plan d'action				Réalisations		
OBJECTIFS	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER	CONDITIONS DE RÉALISATIONS	Année 1 : 2020-2021	Année 2 : 2021-2022	Année 3 : 2022-2023
Revoir notre organisation syndicale.	Consulter les membres en commençant par le CRR.	CRR : Hiver 2020 AG : printemps 2022	Consultation et travail d'équipe avec les membres du CRR et lors de l'AG.			
	Analyser la possibilité de mettre en place un comité de délégués.	Année 2021-2022	Planification et mise en œuvre par les membres du BE.		Informier et accompagner les membres du CRR: volet convention et négociation	
	Consulter les collègues des autres syndicats pour avoir différents modèles d'organisation.	Hiver 2021	Consultation et travail d'équipe avec les collègues des autres syndicats affiliés à FPPE.	Remis en raison de la pandémie 2021-2022		
	Réviser et actualiser les statuts du SPPMEM, au regard de la représentativité et des rôles.	Année 2021-2022	Création d'un comité consultatif des statuts avec les membres du SPPMEM et les membres de l'exécutif.		En cours au sein du BE et avec un comité (non réalisé). Le Bureau exécutif a actualisé les statuts du SPPMEM.	
	Faire adopter la nouvelle structure et les modifications aux statuts.	Printemps 2022	Information et adoption lors de l'assemblée générale.		Information et adoption lors de l'assemblée générale du 7 juin 2022	



2. Conscientiser les membres aux pouvoirs et aux droits qu'ils possèdent sur leurs conditions de travail.

Orientations du plan d'action				Réalizations		
OBJECTIFS	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER	CONDITIONS DE RÉALISATIONS	Année 1 : 2020-2021	Année 2 : 2021-2022	Année 3 : 2022-2023
Sensibiliser les membres sur les effets de l'organisation du travail sur leur santé.	Proposer des rencontres syndicales informatives ou selon diverses thématiques identifiées.	Années : 2020-2021 et 2021-2022	Concertation avec les ressources de la CSQ.	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec les nouveaux membres du SPPMEM CSQ Rencontres avec équipes par corps d'emploi Soirées d'éducation syndicale Télétravail, droits parentaux, retraite et RREGOP 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre nouveaux membres du SPPMEM CSQ 7 décembre 2021 : 28 membres 9 décembre 2021: 21 membres Soirée d'informations : Droits parentaux et RQAP : 17 novembre 2021 : 36 membres 16 mai 2022 : 17 membres Retraite et RREGOP : 30 novembre 2021 : 60 membres 19 avril 2022 : 37 membres Rencontre en équipes par corps d'emploi Concertation avec ressources de la CSQ Concertation avec conseillers juridiques CSQ et FPPE 	
	Faire vivre la campagne de la CSQ « Tout cela n'est pas dans la tête » au sein du SPPMEM.	Juin 2023	Concertation et animation par les ressources de la CSQ, selon les besoins exprimés.	Remis en raison de la pandémie 2021-2022	En coordination avec la CSQ	
Informar les membres sur les différents enjeux de la négociation.	Relayer rapidement les informations envoyées par la FPPE et la CSQ.	Toute la période des négociations	Création d'un comité mobilisation représentant des trois unités.	<ul style="list-style-type: none"> Des demandes auprès des membres ont été faites à deux reprises. Manque de ressources auprès des membres. Les membres du CRR ont été mis à contribution. 	La négociation parlons-en! Printemps 2022 Membres et membres du CRR	
	Assister aux instances de négociation (conseil général et conseil fédéral de négociation) et au RAM.	Toute la période des négociations	Participation par les membres du bureau exécutif. Partage rapide de l'information sur différentes plateformes électroniques.	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du BE ont relayé toutes les informations pertinentes provenant et de la CSQ et de la FPPE via le site WEB et le Facebook. 	Les membres du BE ont relayé toutes les informations pertinentes provenant et de la CSQ et de la FPPE via le site WEB et le Facebook.	



	Convoquer l'AG au besoin.	Toute la période des négociations	Planification et animation par les membres du bureau exécutif. Ressources technologiques adéquates si les AG sont virtuelles.	<ul style="list-style-type: none"> Assemblées par ZOOM. Augmentation de la présence des membres. Assemblées générales <ul style="list-style-type: none"> 20 octobre 2020 : 60 membres 16 juin 2021 : 39 membres Assemblée générale extraordinaire <ul style="list-style-type: none"> 25 janvier 2021 : 314 membres 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblées par ZOOM. Les 26 membres du CRR ont été mis à contribution. Les membres du CRR ont assisté à des capsules - Mieux connaître sa convention collective. Rencontres du CRR <ul style="list-style-type: none"> 27 septembre 2021 : 22 membres 29 novembre 2021 : 24 membres 14 février 2022 : 26 membres 18 mai 2022 : 23 membres Assemblées générales <ul style="list-style-type: none"> 13 octobre 2021 : 53 membres 7 juin 2022 : 72 membres Assemblée générale extraordinaire <ul style="list-style-type: none"> 22 septembre 2021 : 415 membres 	
--	---------------------------	-----------------------------------	---	--	---	--

3. Valorisation les professions dans le secteur public. (Sous-traitance, pratique mixte etc.)

Orientations du plan d'action				Réalizations		
OBJECTIFS	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER	CONDITIONS DE RÉALISATIONS	Année 1 : 2020-2021	Année 2 : 2021-2022	Année 3 : 2022-2023
Sensibiliser les gestionnaires sur le rôle de chacune des professions.	Assurer une vigie dans la mise en œuvre des cadres de référence du CSSDM. Informer et valoriser les corps d'emplois.	Printemps 2023	Participation et consultation des membres dans l'application des cadres de référence. Reconnaissance et compréhension de l'apport de chaque corps d'emploi.			
Participer à la réflexion sur les difficultés en lien avec la rétention du personnel professionnel.	Création d'un comité attraction-rétention au SPPMEM.	Hiver 2021	Concertation de membres volontaires.	Remis en raison de la pandémie 2021-2022 <ul style="list-style-type: none"> Une rencontre a eu lieu le 28 février 2020, mais il n'y a pas eu de suites. 	Tenue de rencontres régulières avec les gestionnaires.	
	Faire des représentations auprès des CSS.	Automne 2020	Tenue de rencontres régulières avec les gestionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> Comité de relations de travail, comité EHDAA, comité paritaire, CA, comité SST et autres rencontres extraordinaires ou de suivis. 	Comité de relations de travail, comité EHDAA, comité paritaire, CA, comité SST et autres rencontres extraordinaires ou de suivis.	



	Demander la création d'un comité paritaire en attraction-rétention pour les trois CSS.	Automne 2021	La volonté et l'engagement des gestionnaires de s'allier avec le SPPMEM.			
Sensibiliser les membres et les gestionnaires sur ce que la sous-traitance engendre.	Faire des représentations aux comités des relations de travail des trois CSS. Dépôt d'une requête en interprétation en vertu de l'article 39 du Code du travail - CSSDM	Printemps 2023 14 mars 2022	Consultation auprès des membres et interventions au CRT et au comité paritaire.		Consultation auprès des membres et interventions au CRT et au comité paritaire. L'employeur fait droit dans une entente hors cours à la création au plan d'effectifs de 2022-2023 de huit postes d'agents de développement Accompagnement par deux conseillers juridiques de la FPPE, le VPCSSDM et deux collègues du BE du CSSDM.	

